



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

Alsace-Moselle

Question écrite n° 51925

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur une demande formulée par le GERAL (groupement des anciens expulsés et réfugiés d'Alsace-Moselle) dans une motion rédigée par les PRAF (patriotes réfractaires à l'annexion de fait de l'Alsace-Moselle) à l'occasion du 60e anniversaire de leur exode. En effet, le GERAL souhaiterait, dans la perspective du renouvellement prochain des conseils d'administration de l'ONAC et des offices départementaux, bénéficier d'une représentation en rapport avec le nombre de personnes relevant du statut de PRAF. Il le remercie de bien vouloir lui faire part des mesures qu'il entend prendre dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Les membres du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) sont nommés par le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, pour une période de quatre ans, conformément aux dispositions de l'article D.434 du code des pensions militaires et des victimes de la guerre, qui prévoient également que cette instance comporte 75 membres dont, notamment, 33 représentants des différentes catégories d'anciens combattants et victimes de guerre titulaires d'une carte ou d'un titre prévu par ledit code. Les patriotes réfractaires à l'annexion de fait (PRAF) disposent, au sein du conseil actuel, d'un représentant titulaire du titre. Le renouvellement des membres du conseil d'administration de l'ONAC s'effectuera au mois de septembre 2001. La représentation des PRAF sera étudiée dans le cadre de la refondation, actuellement à l'étude, de cette instance. En tout état de cause, il peut cependant être précisé à l'honorable parlementaire que le nombre total de titres de PRAF délivrés au 31 décembre 1999 est de 15 442, sur un total général de tous les titres délivrés dans le cadre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre de 11 071 847, soit 0,14 % par rapport à l'ensemble. Il ne paraît donc pas qu'actuellement les PRAF soient sous-représentés au sein de l'instance dirigeante de l'établissement public.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51925

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2000, page 5700

**Réponse publiée le :** 12 février 2001, page 944